

# Compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du mercredi 30 juillet 2014 à 20h

*Date de la convocation : 21 juillet 2014*

**Présents** : Christine BALANDRAT, Henri BECAUT, André GAME, Gérard KNOELL, Philippe LEROY, Bernard MALBRUNOT, Angélique MOUILLERE, Hervé PETIOT, Henri SEULLIET, Angéline VERNISSE

**Absent excusé** : Hervé CHOMET

**Secrétaire de séance** : André GAME

**Renouvellement du contrat de Nadia CHAUCHE** : Le Conseil Municipal décide de renouveler le contrat de Nadia CHAUCHE en contrat à durée déterminée en qualité d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe non titulaire. Son contrat prendra effet à partir du 24 août 2014 jusqu'au 23 août 2015. Elle sera rémunérée sur la base de l'indice brut 330 correspondant au 1<sup>er</sup> échelon de l'échelle 3, pour une durée de 10,19 heures hebdomadaires.

**Participation de la commune de Loddes aux frais de fonctionnement de l'école pour l'année 2013** : 2 enfants de Loddes ont fréquenté l'école de Montaiguët-en-Forez en 2013. Monsieur le Maire précise que les frais de fonctionnement de l'école (chauffage, eau, électricité, téléphone, internet, fournitures scolaires, personnel ATSEM) sont calculés au prorata du nombre d'enfants présents dans l'année et en fonction de la section fréquentée. La participation de Loddes pour les 2 enfants s'élève à 1 129,50 €. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à transmettre la facture à la commune de Loddes.

**Soutien au Conseil Général pour la réforme territoriale contre la suppression des Conseils Généraux** : Monsieur le Maire donne lecture de la délibération du Conseil Général de l'Allier ayant pour objet : motion : projet de réforme territoriale – Quel avenir pour l'action publique de proximité ? Après lecture, et devant le manque d'informations plus précises, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents de ne pas se prononcer dans l'immédiat.

**Soutien à l'Association des Maires de France contre la baisse des dotations de l'Etat** : Monsieur le Maire donne lecture de la motion de l'AMF contre la baisse des dotations de l'Etat, soit – 30%. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal soutient les demandes de l'AMF :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

**Soutien à la Communauté de Communes Le Donjon Val Libre** : Lors de la réforme des collectivités locales en 2011, la communauté de communes Le Donjon Val Libre a bénéficié d'une dérogation au seuil minimal des 5000 habitants. Aujourd'hui, d'après les différentes déclarations, le seuil de 20000 habitants est évoqué pour les futures intercommunalités. Le Président de la Communauté de Communes Le Donjon Val Libre a transmis un courrier au Préfet de l'Allier pour l'informer de son opposition à ces logiques de strates de population qui ne correspondent à aucune logique ou réalité de terrain.

Chaque commune membre de la Communauté de Communes Le Donjon Val Libre est invité à faire de même.

**Stade : demande de la commune de Sail-les-Bains** : Occupation du terrain occasionnellement en complément du stade de Sail-les-Bains. Le Maire de Sail-les-Bains désire rencontrer les élus de Montaiguët-en-Forez pour en discuter.

**Ecole :**

- **Travaux** : Les travaux de réhabilitation de la salle de classe sont en cours : fenêtres changées, peintures pratiquement terminées...
- **Effectif définitif 2014** : 20 à Montaiguët-en-Forez – 17 à Lenax.  
Une nouvelle institutrice est nommée : Mme Noélie DACHER

**Etang communal** : La dernière vidange de l'étang à été faite le 14 novembre 2011. Cette année, la date retenue est le lundi 10 novembre.

**Contrat aidé de Corentin ROUGERON** : Un plan de formation a été mis en place par la commune. Il a déjà participé aux formations suivantes : « Sécurité incendie avec manipulation d'extincteurs » - « Certiphyto ». Deux formations dont « Habilitation électrique » et « Formation d'adaptation à la fonction publique territoriale » sont prévues au 2<sup>ème</sup> semestre 2014. Le coût à la charge de la commune pour cet emploi s'élève à 283,35 €/mois. L'Etat aide à hauteur de 75 % du montant brut de la rémunération.

**Remise de la Médaille de la Famille** : Le Conseil Municipal remettra à Madame VERNISSE Arlette la médaille de la Famille le dimanche 5 octobre 2014 à 11 heures.

**Fermeture de la mairie** : A compter du 14 août jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2014 inclus.

**Changement de jours d'ouverture de la mairie** : A compter de septembre 2014, les jours d'ouverture de la mairie seront les : lundi – mercredi – vendredi : de 9h à 12h.

Le Maire, Henri BECAUT

Les Conseillers